

Commune de St Georges la Pougé

Délibération N° 2022-31 En date du 28 décembre 2022 Concernant suppression d'indemnité

L'an Deux Mille vingt-deux, le 28 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 décembre 2022

Présents : POITOU Delphine, BIDAULT Bernard, BENARD Claire, BOURE Michel

Absent excusé : LAPLANCHE Patricia

Absents non excusés : Mr DEQUEIROS Cédric, COSTE Joël, FONTAINE Christophe, FAVRE Valéry

Monsieur BOURE Michel a été élu secrétaire de séance.

membres	présents	Représenté	Votants	Exprimés	pour
9	4	0	4	4	4

Mme la Maire expose la requête de Mr BIDAULT Bernard, qui demande à ne plus recevoir son indemnité de 3^{ème} adjoint à compter de novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 28 décembre 2022

La Maire,
Delphine POITOU

Le secrétaire de séance
Michel BOURE

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 16/01/2023 et de la
publication le 16/01/2023*

